



Le Rond-Point des sciences humaines

<http://www.rond-point.qc.ca>

INDÉPENDANCE DU QUÉBEC 313

LE DEUXIÈME CANADA (13/29)

La double crise politique et nationale de 1835-1837 annonce des modifications constitutionnelles importantes.

Source : <http://www.vigile.net/Le-deuxieme-Canada-13-29>

<http://www.vigile.net/IMG/doc/Vigile-313.14-02-2008.doc>.

Chronique du jeudi 14 février 2008

« Le plus grave, la 93^e résolution : l'assemblée ne votera pas de subsides tant que Londres n'aura pas accédé aux demandes des canadiens-français ; c'est la grève parlementaire. »

L'enjeu pour l'avenir du Canada et de l'Empire britannique se joue dans le Bas-Canada. La double crise politique et nationale accapare le monde anglais entre 1828 et 1839. Les Canadiens-Français se font de plus en plus exigeants ; leur demande pour le contrôle du ministère devient plus urgente ; leur désir de jouir du self-government comme majorité est battu en brèche. Qu'ils le veuillent ou non, leur position politique entre en contradiction frontale avec les visées du *British Montreal* (cf. no 29, RÉF., no 4 et la chronique no 6/29). Dans un tel contexte, le Bas-Canada paralyse le développement du Haut-Canada (cf. no 30 ci-dessous). Cette troisième crise ne pourra pas résister à l'offensive du Canada-Anglais appuyé finalement par la Grande-Bretagne.

La mission « de paix et de conciliation » du gouverneur Gosford ne retardera que de quelques années l'échéance d'un règlement plus global de la situation. Les rapports entre le gouverneur et l'assemblée se solderont par une grève parlementaire des Canadiens-Français qui entraînera le raidissement de la position du gouvernement de Londres, d'une part, et beaucoup de mécontentement, d'autre part, du « vrai Parti anglais » dans le Bas-Canada (cf. TEXTE no 4 et aussi RÉF., no 4). En outre, les Patriotes ne sont guère plus contents. Tous les éléments d'une révolte éminente sont en place.

Les dix résolutions Russell du mois de mars 1837 (voir TEXTE no 3 et RÉF., no 5 : p.73-74) viennent répondre aux Quatre-vingt-douze résolutions canadiennes-françaises de 1834 et aux résolutions adoptées par la Chambre d'assemblée du Bas-Canada en 1836 (RÉF., no 5 : p. 72). Les résolutions Russell mettent fin aux tergiversations. Londres pourra agir sans le consentement de l'assemblée, si nécessaire. Le parti de Papineau est donc acculé soit à se soumettre ou à s'opposer. Le 15 mai 1837, Papineau réplique dans son discours à l'occasion de l'assemblée du comté de Montréal tenue à Saint-Laurent (*Ibid.*, p. 75-76) que le journal *La Minerve* de Montréal publie et approuve (25 mai 1837). Si nos adversaires « marchent dans la voie de l'illégalité et de l'injustice, déclare Papineau, marchons d'un pas égal, ou plus rapide, dans celle de la résistance ».

Bruno Deshaies

<http://blogscienceshumaines.blogspot.com/>

HIST 585 Introduction à l'histoire du Canada

Maurice Séguin

Synthèse générale de l'évolution politique et économique des deux Canadas

Récapitulation

C.- Troisième génération

(1828-1850) : la génération par excellence, celle qui apporte une solution politique (quant à l'autonomie intérieure) et nationale.

Solution fondamentale :

- **de l'autonomie coloniale,**
- **du problème des deux races.**

- I. – **1829 : Les positions – dans le conflit politique (dans toutes les colonies)**
(Chronique no 9/29)
- II. – **La réponse de Londres au problème politique (faite à toutes les colonies)** (Chronique no 10/29)
- III. – **Les positions dans le conflit « national »** (*Idem*)
- IV. – **Londres face au problème de race** (Chronique no 11/29)
- V. – **Haut-Canada – 1828-1837 : Exaspération de la crise** (Chronique no 12/29)
- VI. – **Bas-Canada – (3^e fois) Exaspération de la double crise (politique et nationale)**

○ ○ ○

I. – **Dans le Bas-Canada, pour le 3^e fois, c'est l'exaspération de la double crise (politique et nationale)**

1806-1810 : une première crise, calmée par la guerre contre les États-Unis...
(Cf. Chronique no 6/29)

1815-1828 : une deuxième crise... (Cf. Chronique no 8/29)

- 26.– Lorsque Kempt [1828-1830] remplace Dalhousie, une courte accalmie se produit.
L'Assemblée vote même des sommes pour des améliorations dans le port de Montréal ; on augmente la représentation des Anglais (sans oublier d'augmenter celle des Canadiens) ; mais on ne s'entend pas sur la question de la liste civile...

27.– 1832 : la rupture définitive : Sous le gouverneur Edward, il y eut des élections partielles qui durèrent trop longtemps, un mois ; elles se déroulèrent dans un contexte agaçant... on perdit la tête, les troupes sortirent, des gens furent tués...

Sur la question du Conseil législatif électif : on répétait que l'avenir était aux institutions républicaines, on voulait imiter les États-Unis. Les Canadiens iront jusqu'à demander à Londres la permission de réunir une grande convention nationale pour régler la question du Conseil législatif (très amusant de naïveté). Londres répond naturellement par un non catégorique...

28.– 1834 : les 92 résolutions : C'est la liste des griefs de tous les Canadiens-français...

À remarquer que c'est pis-aller : c'est parce que les gens de Québec voulaient siéger ; les gens de Montréal n'y tenaient pas à siéger... **En un siècle de progrès, les Canadiens sont des libéraux, progressistes vs les Conservateurs.** Les Canadiens, étant l'immense majorité, veulent la majorité à l'Assemblée (qu'ils ont déjà), dans les deux Conseils, dans les tribunaux... C'est la demande du self-government par une majorité... (Cf. Chronique no 9/29)

Le plus grave, la 93^e résolution : l'Assemblée ne votera pas de subsides tant que Londres n'aura pas accédé aux demandes des Canadiens-Français ; c'est la grève parlementaire. On entend faire capituler Londres par l'agitation constitutionnelle. Parce qu'il est sûr de lui, Papineau ne croit pas qu'il soit nécessaire de recourir aux armes.

29.– 1834-1836 : Riposte du *British Montreal* : le cœur de la colonie britannique ne veut pas tomber sous une république française. Des appels pathétiques du Haut-Canada et aux Maritimes ; ce problème les regarde eux aussi, car ils sont menacés également... appel au nom de la prépondérance britannique : union des deux Canadas ou de B. N. A. pour mâter les Canadiens-Français. [Voir RÉF., no 4.]

30.– Paralysie générale du Bas-Canada et du Haut-Canada : (Une paralysie accidentelle qui ne touche pas l'ordre des principes, mais historiquement très réelle.)

Historiquement, un retard formidable dans la construction des canaux et des chemins de fer. Pendant ce temps, 2 000 de voies ferrées aux États-Unis... **mais les Canadiens-Français ne veulent pas accroître la force des Britanniques** : on leur pose des conditions terribles pour en arriver à la maîtrise du Québec (**après quelques années, s'il y a eu des profits intéressants, c'est l'expropriation**)...

Dans le Haut-Canada, des travaux coûteux de canalisation... on ne peut même pas payer l'intérêt des dettes, quand le Bas-Canada consent à voter le budget cette année-là. **Les demandes des Canadiens-Français démolissaient les structures économiques du Bas-Canada et acculaient à la banqueroute le Haut-Canada.**

Pendant que les États-Unis connaissent un essor formidable, l'Angleterre ne pouvait envoyer un seul colon ou un seul sou dans une colonie où ne régnait pas la paix... c'est une paralysie accidentelle (Londres peut y remédier), mais très réelle. C'est une ruine...

31.– Mission Gosford :

1) En Grande-Bretagne, on déplacera Aylmer [1831-1835], et on enverra le bon Gosford [1835-1838] qui essaiera de se gagner les Canadiens ; il a pour mission de rendre justice aux Canadiens et aux Réformistes, mais sans céder quant à l'essentiel.

2) Cette politique de conciliation provoque inévitablement les Britanniques du Bas-Canada ; ils viennent en révolte ouverte « verbalement » avec les autorités anglaises : un climat d'exaspération.

- 3) Gosford, par ses procédés, réussit à gagner les Canadiens de Québec, mais non ceux de Montréal ; par des renseignements obtenus du Haut-Canada, on sait très bien que les instructions du gouverneur Gosford ne concernent que des points mineurs ; les gens de Montréal se tournent contre Gosford.

Donc, à cette époque, Canadiens-Anglais et les chefs des Canadiens-Français sont montés contre l'Angleterre.

32.– Les deux révoltes de 1837 (suite à la prochaine chronique).

RÉFÉRENCES :

- (1) Maurice SÉGUIN, « Synthèse générale de l'évolution politique et économique des deux Canadas. » Notes de cours établies par les étudiants qui ont suivi le cours HIST 585 intitulé « Introduction à l'histoire du Canada » en 1961-1962. Description : « Sociologie du national. Les principales explications historiques de l'évolution des deux Canadas. » (Université de Montréal, Département d'histoire.)
- (2) Maurice SÉGUIN, *Histoire de deux nationalismes au Canada*, Montréal, Guérin, Éditeur, 1997. Leçon X : « Exaspération de la crise 1834-1837 ». Un chapitre fondamental de l'histoire des Canadiens-Français et des Canadiens-Anglais.
- (3) Thomas CHAPPAIS, *Cours d'histoire du Canada*, Tome IV : 1833-1841, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 1944.
- (4) André LEFEBVRE, *La Montreal Gazette et le nationalisme canadien (1835-1842)*, Montréal, Guérin, 1970, xii + 207 p. Consulter la conclusion de chacun des chapitres 1, 2 et 3 (p. 47-48, 78-79 et 126-128).
Consulter : Bruno DESHAIES, « Le torchon brûle entre les souverainistes. Quelques questions préoccupantes qui rendraient possible une vision plus claire de l'INDÉPENDANCE. » *Dans* Vigile.net, [Chronique no 288](http://www.vigile.net/article6578.html), jeudi 10 mai 2007 <http://www.vigile.net/article6578.html> Voir : ANNEXE : L'Académie de l'indépendance. « Lutte des *Montrealers* contre l'hégémonie appréhendée des « French Canadians » et « Le nationalisme canadien entre 1835-1842 ».
- (5) Michel ALLARD, *et al.*, éd., *Les Deux-Canadas 1810-1867*. Montréal, Guérin, Éditeur, 1985. (Coll. « L'histoire canadienne à travers le document », vol. no 4.)

REMARQUE

Les événements qui entourent la Révolte des Patriotes sont plus flamboyants que les récits des rapports de force politique et des luttes parlementaires. La mission Gosford a peu d'éclat si on la compare à celle de Durham immédiatement après. En revanche, le brassage d'idées soulevées par les commissaires va entraîner un réalignement de la politique de la Grande-Bretagne. Les idées d'union ou de fédération continuent de faire leur chemin. Or, s'il est important de constater la répression des Troubles de 1837, il est encore plus important de prendre conscience que l'union des deux Canadas qui sera confirmée en 1840-1841 doit être considérée comme un plus grand mal encore que la pendaison de cinq patriotes devant la prison de Montréal, au Pied-du-Courant. Le coup de force de l'Union de 1840 entraînera 1867 qui à son tour amènera le Canada à 1931, puis à 1982 et 2000. C'est toujours le veto *canadian* au mouvement indépendantiste du Québec. La pesanteur de l'histoire, elle est là.

DOCUMENTS

Lord Gosford

Mission de paix et de conciliation (1835-1838)

PRÉSENTATION

Gosford est nommé gouverneur et haut-commissaire de la commission royale d'enquête sur les affaires civiles du Bas-Canada. Pour cette mission comme gouverneur, il a reçu des instructions de Glenelg le 17 juillet 1835 (cf. TEXTE no 1). Durant son administration, il aura à composer avec les deux commissaires Charles Earl Grey et sir George Gipps ; il sera appuyé dans son travail d'enquêteur par Thomas Frederick Elliot, secrétaire de la commission (cf. les « Notices biographiques » ci-dessous).

Les instructions remises par Glenelg à Gosford sont claires : diminuer les tensions entre les camps opposés dans le Bas-Canada, c'est-à-dire entre le « Parti anglais » et le « Parti français » (cf. TEXTE no 4). Sur la manière de faire, il n'est pas évident que la pacification sera facile à réaliser.

Dans le Discours du trône à l'ouverture de la session de 1835-1836, Lord Gosford tentera de traduire les intentions de ses instructions en des actes de gouvernement susceptibles de favoriser la bonne entente (cf. TEXTE no 2). Toutefois, il n'en exprime pas moins son inquiétude en présence des membres de la Chambre : « Il y a deux routes ouvertes devant vous : l'une vous mènera à la jouissance de tous les avantages dont vous avez la perspective ; par l'autre vous vous priverez et vous vous engagerez, ainsi que ceux qui n'ont en vue que votre prospérité, dans la voie la plus sombre et la plus difficile. »

Le TEXTE no 3 présente l'analyse du rapport de la commission Gosford par l'historien Maurice Séguin dans son *Histoire de deux nationalismes au Canada*. Il ne faut pas ignorer que le rapport déposé le 15 novembre 1836 comprend six rapports. Les commissaires ont joui d'une très grande liberté pour exprimer leur point de vue. Par conséquent, les pistes de solutions ne sont pas partagées entièrement par chacun des commissaires. À telle enseigne que Gosford et Grey anticipent déjà que devant la possibilité d'une révolte, il faudra avoir « recours aux grands moyens » (p. 268).

Fort de l'analyse des commissaires Gosford-Gipps-Grey dans leur rapport final, Lord John Russell conçoit « les dix résolutions » qui guideront la politique de la Grande-Bretagne.^(**) Elles seront la réponse officielle de Londres aux Quatre-vingt-douze résolutions canadiennes-françaises de 1834. Malgré tout, les Canadiens-Français dirigés par Papineau continuent à exiger les grandes réformes. En conclusion, Maurice Séguin écrit : « La Chambre du Bas-Canada vient de siéger la dernière fois sous le régime séparatiste de 1791. (p. 273) »

Le TEXTE no 4 présente les partis en cause dans le Bas-Canada. Il s'agit de la description faite par le secrétaire de la commission Gosford, Frederick Elliot, dans une série de lettres envoyées à son ami Henry Taylor à Londres. Ces lettres circuleront dans les hauts lieux de la politique gouvernementale à Londres.

(*) *Dans Histoire de deux nationalismes au Canada*, p. 264-268.

(**) *Dans W. P. M. KENNEDY, éd., Documents of the Canadian Constitution 1713-1929*, Toronto, Oxford University Press, 1930, p. 307-318. ICI : http://www.canadiana.org/ECO/PageView?id=18dce2af66c5f9e1&display=9_03428+0004 ou RÉF., no 5 : p. 73-74 (en version française).

Notices biographiques :

ELLIOT, Thomas Frederick (1808-1880), commis au bureau des Affaires coloniales à Londres ; secrétaire de la commission royale d'enquête Gosford de 1835 ; se préoccupe de l'émigration britannique en Amérique et de la colonisation pour l'empire ; devient l'assistant du sous-secrétaire aux colonies en 1847. ICI : <http://www.adb.online.anu.edu.au/biogs/A010336b.htm>

GLENELG, Charles Grant, Lord (1778-1866), a été secrétaire de l'Office des colonies de 1835 à 1839. Il a été obligé de démissionner en partie à cause de la façon dont il s'est occupé des rébellions. ICI : [Charles Grant, baron de Glenelg](#)

GOSFORD, Archibald Acheson, Lord (1776-1849), a été gouverneur du Bas-Canada de 1835 à 1838 et commissaire royal envoyé pour enquêter sur la situation dans le Bas-Canada. ICI : <http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=37329&query=> L'analyse des différents rapports montre les dissensions qu'il y avait entre les membres de la commission, à tel point que Grey présenta un rapport dissident. Le survol du travail de Gosford nous montre son rôle de négociateur qui cherche à agir avec impartialité. À lire.

GIPPS, Sir George (1791-1847), a été un des membres de la commission Gosford au Canada durant deux ans (1835-1837) et ensuite nommé gouverneur de la Nouvelle-Galles-du-Sud en Australie le 5 octobre 1837 où il occupa cette fonction durant huit ans. ICI : <http://www.adb.online.anu.edu.au/biogs/A010412b.htm>

GREY, Charles Earl (1764-1845), a été premier ministre libéral britannique de 1830 à 1834. ICI : <http://www.victorianweb.org/history/pms/grey.html>

RUSSELL, John, Lord (1792-1878), homme politique anglais ; ministre des Affaires coloniales dans le gouvernement britannique whig de Melbourne de 1835 à 1841. ICI : <http://www.victorianweb.org/history/pms/russell.html>

TEXTE no 1

Les instructions de Glenelg à Gosford^(*)
(17 juillet 1835)



ACHESON ARCHIBALD, 2e comte de GOSFORD (1776-1849)
Lord Gosford, gouverneur du Canada (1835-1838)

– Explication Guy Frégault et Marcel Trudel

(p. 194) En considérant ces luttes parlementaires qui pendant un demi-siècle ont été le fait du Bas-Canada, on a souvent pensé que la politique de la métropole était nécessairement celle du « parti anglais ». C'est une erreur qu'ont commise les chefs du « parti patriote » et même bien des historiens ; ils ont confondu métropole et « parti anglais ». L'Angleterre a toujours veillé à ce que le représentant du roi ne devienne l'homme d'une faction. Lors de la crise produite par les 92 Résolutions, l'Angleterre charge les commissaires Grey et Gipps de venir étudier la situation (ils feront un rapport objectif) et elle nomme un nouveau gouverneur, Gosford, qui reçoit instruction de pratiquer la plus souveraine impartialité.

Nous citons ici, d'après un imprimé de l'époque, un extrait des instructions remises à Gosford en 1835 : elles démontrent combien l'Angleterre s'efforce de remédier à la crise du Bas-Canada, dans le temps même que Papineau, refusant toute concession, ne cesse de soulever les passions populaires. On sait que Gosford, rentré en Angleterre et n'ayant plus aucun intérêt au Canada, protestera avec vigueur contre le bill de l'Union, prouvant une fois de plus que ses tentatives de conciliation, lorsqu'il était gouverneur, avaient été sincères.

^(*) *Dans Histoire du Canada par les textes*, Tome I : 1534-1854, Montréal, Fides, 1963, p. 194-196. Le passage mis en caractères gras est de nous.

EXTRAIT

[...] Votre Seigneurie se rend au Canada dans un moment critique et d'une importance plus qu'ordinaire. Partout, dans les instructions qui vous sont données soit comme principal Commissaire, ou comme Gouverneur, on s'est étudié à déclarer que le grand but de votre mission était de concilier les partis, et de régler les différends qui ont existé. Il est donc inutile de renouveler ici le conseil qui vous a déjà été donné, de vous attirer la confiance de la Chambre d'Assemblée, et de cultiver la bienveillance du Peuple Canadien [...]

L'on ne peut attribuer à la politique britannique dans cette partie des domaines de Sa Majesté, d'autres motifs que l'avancement du bien-être social des Habitans et le développement des ressources du Pays. C'est en accélérant ces grands objets que le Roi a trouvé un objet digne de sa plus noble ambition, et de sa plus vive sollicitude. En admettant même que les conseils donnés à Sa Majesté pour le Gouvernement du Bas-Canada aient été aussi injudicieux qu'on les a représentés, l'on ne pourrait encore, dans cette hypothèse, révoquer en doute la sincérité et le désintéressement des motifs qui ont guidé les conseillers confidentiels de Sa Majesté. Quel avantage la Grande Bretagne a-t-elle à retirer en gouvernant mal une partie aussi importante de l'empire Britannique. Il n'existe pas un seul motif de concurrence nationale, qui puisse engager l'état métropolitain à abuser de son autorité ou qui puisse faire de cette autorité un sujet de défiance raisonnable pour le peuple Canadien [...]

Votre Seigneurie ne se rend donc pas dans le Bas-Canada pour n'appuyer que des intérêts Britanniques ou dans des vues d'égoïsme. Maintenir la paix et l'intégrité de l'empire, et agir comme médiateur entre les partis qui, par leurs contestations, mettent ces grands avantages en danger, voilà la haute et honorable mission qui vous est confiée [...]

(p. 195) Dans la communication que Votre Seigneurie fera à l'Assemblée au nom de Sa Majesté, vous annoncerez en substance, que le Roi désire vraiment, et qu'il est fermement décidé à redresser tous les Grieffs qui pèsent sur les Sujets de Sa Majesté dans le Bas-Canada, dont il lui a été porté plainte ; que surtout par rapport à la question si vivement agitée du Revenu, le Roi est disposé à placer sous le contrôle des Représentans du peuple tous les deniers publics payables à Sa Majesté ou à ses Officiers dans la Province, et provenant soit de taxes ou de toute autre source Canadienne ; mais que cette cession ne peut se faire qu'à des conditions qui doivent être mûrement pesées, et que la tâche de préparer ces conditions pour qu'elles vous soient soumises, est un des principaux objets de la Commission dont il a plu à Sa Majesté de charger Votre Seigneurie et Vos Collègues ; que vos enquêtes sur ce sujet seront commencées et poursuivies avec la plus grande diligence et célérité ; Que dans une Session qui devra avoir lieu au commencement de l'année 1836, vous espérez soumettre à l'Assemblée des propositions pour cet arrangement ; que Sa Majesté vous a donné ordre en même temps de demander à l'Assemblée de pourvoir au remboursement des arrérages qui sont maintenant dus aux employés publics du Bas-Canada, et à leur soutien pendant l'enquête ; que sur l'adoption de ce vote, vous êtes autorisée de la part de Sa Majesté à promettre qu'aucune partie du Revenu casuel, territorial ou héréditaire perçus dans cet intervalle, ne sera employée à aucun objet quelconque, sans le consentement de la Chambre d'Assemblée, et que toutes les recettes immédiates de ce Revenu resteront intactes, en attendant le résultat des investigations projetées. L'adresse de Votre Seigneurie contiendra en outre la demande du paiement à la caisse Militaire de la somme de £31,000, avancée dans l'automne de l'année dernière pour faire face aux exigences du service public [...]

(p. 196) Il ne serait guère possible de trouver des termes plus formels que ceux dont le Comte Ripon s'est servis, pour enjoindre la plus stricte impartialité dans la distribution des emplois publics dans le Bas-Canada, sans égard aux distinctions nationales ou politiques, ni à d'autre considération que celle de la capacité supérieure, ou de l'aptitude à remplir les emplois. J'adopte les instructions de mon prédécesseur dans toute leur étendue ; je pense comme lui, que le mérite personnel, les connaissances, et l'habileté qui qualifient un Candidat pour un emploi sont les principales considérations qui doivent agir sur l'esprit du Gouverneur de la Province, et qu'il est impossible, dans la distribution des emplois d'adhérer avec une exactitude minutieuse à la règle que peut offrir la proportion numérique des personnes des deux origines [...]

3. On se plaint d'une partialité injuste en faveur de l'usage de la langue anglaise dans tous les actes officiels. Cette plainte paraît provenir de ce qu'il y a 13 ans, un Bill pour l'union des deux Canadas a été introduit dans le Parlement par le Gouvernement d'alors ; Bill qui s'il eût passé, aurait fait de la langue Anglaise la seule langue officielle des deux Provinces. Je n'ai aucun motif pour défendre un projet qui a été rejeté par la Chambre des Communes. L'on rapporte aussi une instance, arrivée il y a environ 11 ans, dit-on, où les Juges ont refusé de recevoir une action, parce que quelques parties des procédures avaient été écrites dans la langue Française. On admet que c'est là un cas isolé ; et l'on a reconnu que ni dans les Cours de Justice, ni dans la Législature, on n'a réellement montré aucune préférence à une langue sur l'autre. Je ne trouve pas par conséquent, de Grief à ce sujet susceptible de redressement ; et il ne m'est pas possible non plus de donner d'injonctions plus fortes et plus énergiques que celles de Lord Ripon sur l'inconvenance d'une telle préférence de la langue Anglaise sur la langue Française [...]

9. La réserve trop fréquente de Bills pour la signification du plaisir de Sa Majesté, et le délai qui s'écoule avant de communiquer la décision du Roi, est un grief à la réalité duquel mes recherches me portent à croire. Je dois dire à Votre Seigneurie que le pouvoir de réserver les Bills accordé par l'Acte Constitutionnel de 1791, est un droit extrême dont on doit faire usage avec une grande prudence, et seulement dans les cas d'une extrême nécessité [...]

NDLE.– Sur les instructions de Glenelg à Gosford, 17 juillet 1835, voir W. P. M. KENNEDY, *Documents of the Canadian Constitution 1713-1929*, Toronto, Oxford University Press, 1930, p. 307-318. ICI :

http://www.canadiana.org/ECO/PageView?id=18dce2af66c5f9e1&display=9_03428+0004

TEXTE no 2

Discours du trône prononcé par Lord Gosford (27 octobre 1835)

(p. 60) Le discours du trône prononcé par Lod Gosford fut très long et très expansif. Le gouverneur s'y efforçait manifestement d'inspirer confiance à la majorité.

« Je suis envoyé au milieu de vous non seulement comme gouverneur, mais comme chef d'une commission [en collaboration avec Grey et Gipps, 1835-1837] qui doit s'enquérir sur les lieux et complètement des plaintes formulées, et offrir au roi et aux conseils dont le trône est entouré, les conclusions des commissaires. Il y a des sujets sur lesquels le pouvoir exécutif du gouvernement suffira par lui-même à fournir un remède ; d'autres dans lesquels, quoiqu'il ne puisse agir par lui-même, il peut cependant, avec l'aide de la législature provinciale, accomplir ce qui (p. 61) est

nécessaire... Comme gouverneur, j'exécuterai avec promptitude, impartialité, ce que je suis compétent à faire moi-même ; comme chef de la législature provinciale, je coopérerai volontiers avec ses autres membres au redressement de chaque défectuosité que je pourrai trouver occasion de corriger : comme commissaire, je m'engage solennellement à faire un expéditif et soigneux examen des manières importantes qui relèvent des plus hauts pouvoirs de l'empire. »

Lord Gosford entrait ensuite dans de nombreux détails. Il promettait une complète impartialité dans la distribution des emplois et proclamait que le mérite seul et non la nationalité devait déterminer les choix du pouvoir exécutif. Il se déclarait hostile au cumul des fonctions. Il annonçait que ses instructions lui enjoignaient de donner aux chambres toutes les informations désirables, et spécialement quant aux finances ; de n'user du droit de réserver les bills pour la sanction de Sa Majesté que dans des cas très rares ; de mettre les deux langues absolument sur le même pied, etc. Au sujet de la question budgétaire, le discours officiel renfermait ce passage :

« Aux deux branches de la législature, je suis autorisé à offrir mes *warrants* pour les paiements de leurs dépenses contingentes. J'ai reçu ordre de Sa Majesté de vous informer qu'Elle est disposée à placer sous le contrôle des représentants du peuple tous les deniers publics payables à Sa Majesté ou à ses officiers en cette province, que ces sommes proviennent des taxes ou de toute autre source canadienne, mais que cet abandon ne peut être fait que dans des conditions mûrement pesées. »

En terminant, Lord Gosford prononçait ces paroles, chaleureux appel à la concorde et à l'union :

« Je dirai aux Canadiens d'origine française et anglaise, de toute classe et de (p. 62) toute condition : Considérez les biens dont vous pourriez jouir, la situation favorable où vous vous trouveriez placés, si ce n'était de vos dissensions. Enfants des deux premières nations du monde, vous possédez un vaste et beau territoire, vous avez un sol fertile, un climat salubre, et le plus beau fleuve de la terre, qui fait de votre ville la plus éloignée un port pour les vaisseaux de mer. Votre revenu triple les dépenses qu'exigent les besoins ordinaires de votre gouvernement. Vous n'avez point besoin de taxes directes, point de dette publique, nul pauvre demandant au-delà de ce que prescrit l'impulsion naturelle de la charité. Si vous étendez vos regards au-delà de la terre que vous habitez, vous trouverez que vous êtes habitants du beau patrimoine de l'empire britannique, qui vous constitue dans toute la force du terme citoyens du monde entier et vous donne une patrie sur tous les continents et sur tous les océans du monde. Il y a deux routes ouvertes devant vous : l'une vous mènera à la jouissance de tous les avantages dont vous avez la perspective ; par l'autre vous vous priverez et vous vous engagerez, ainsi que ceux qui n'ont en vue que votre prospérité, dans la voie la plus sombre et la plus difficile. »

Source : Thomas Chapais, RÉF., no 3.

TEXTE no 3

Le rapport Gosford-Gipps-Grey (15 novembre 1836)

– Explication de Maurice Séguin

« Les Canadiens sont en majorité dans le Bas-Canada, mais cette province n'est qu'une des cinq colonies du *British North America* et elle est la clé de cet ensemble colonial. » (Selon le point de vue de Grey résumé par Maurice Séguin, *Histoire de deux nationalismes au Canada*, p 266.)

Il ne faut pas ignorer que le rapport des commissaires est déposé le 15 novembre 1836 ; il comprend six rapports. Les commissaires ont joui d'une très grande liberté pour exprimer leur point de vue (cf. la « notice biographique » de Gosford ci-devant). Par conséquent, les pistes de solutions ne sont pas partagées entièrement par chacun des commissaires. À telle enseigne que Gosford et Grey anticipent déjà que devant la possibilité d'une révolte, il faudra avoir « recours aux grands moyens » (cité par Séguin, p. 268). D'ailleurs, Gosford devra faire appel à l'armée. À partir de ce moment-là, la mission de paix et de conciliation devient un échec.

L'analyse du rapport Gosford par l'historien Maurice Séguin dans l'*Histoire de deux nationalismes au Canada* met nettement en évidence la grande difficulté pour Londres de résoudre le cas du groupe canadien-français tout en satisfaisant les intérêts du *British Montreal* sans nuire aux sujets britanniques habitant le *Upper Canada*. Par conséquent, un véritable casse-tête.

N. B. La suite des explications sur le Blog de *L'Académie de l'indépendance du Québec*.

<http://blogscienceshumaines.blogspot.com/2008/02/la-mission-gosford-au-bas-canada-1835.html>

TEXTE no 4

Les partis à la Chambre d'assemblée (D'après les lettres de Frederick Elliot)

– Description des trois partis en présence :

En Angleterre, on s'est accoutumé à ne voir que deux partis au Canada : les Anglais et les Français ; mais le fait est qu'il y en a trois, savoir : le parti OFFICIEL, le Parti anglais, et le Parti français, outre d'importantes classes françaises tout à fait distinctes du parti connu sous ce dernier nom. [Dans RÉF., no 5. La version de Thomas Chapais a été révisée à la lumière de l'édition de Michel Allard. Les sous-titres ainsi que les passages mis en gras sont de nous.]

Le « Parti officiel » ou Parti bureaucratique :

(p. 65) Le Parti officiel – ou comme les Français l'appellent, **le Parti bureaucratique – se compose d'un petit nombre d'hommes âgés qui occupent les plus hauts emplois. Ces hommes semblent avides de privilèges, jaloux de leur autorité, et prêts à s'offenser [s'offusquer] de tout examen des allégations du peuple.** La plupart d'entre eux sont lourds, et ceux qui sont l'opposé passent pour être intéressés. Ce qu'ils sont importe très peu. Quelque influence qu'ils puissent avoir autrefois exercée avec le concours de gouverneurs faibles, ils sont aujourd'hui (p. 66) dénués de tous les éléments réels du pouvoir, puisqu'ils n'ont ni relations en Angleterre ni poids dans la province. [...]

Le Parti anglais ou « le vrai Parti anglais » :

(p. 66) Très différent de ce faible corps est **le vrai « Parti anglais »**. Ce dernier **se compose de presque tous les marchands, auxquels se joignent de grands propriétaires fonciers et d'une partie de fonctionnaires civils les plus jeunes et les plus intelligents. Il possède beaucoup d'intelligence, de grands moyens, et un crédit plus grand encore** ; en outre, il a cette confiance mutuelle, et cette précision et unité de but que nos compatriotes – il faut leur rendre cette justice – savent mieux qu'aucun autre peuple donner aux associations politiques. De plus, ce corps imposant jouit d'un grand avantage, en ce moment-ci, par le ton modéré ⁽¹⁾ qu'il peut prendre un contraste avec la violence de ses adversaires, ce qui lui vaut la bienveillance sinon l'appui manifeste de cette nombreuse partie de la société qui préfère la sécurité et une vie tranquille à toute autre chose. Et cependant, je n'aime pas le Parti anglais. Il a tout autant l'ambition de dominer que le Parti français ; et, selon moi, il est prêt à employer pour y arriver des moyens moins scrupuleux.

Chaque fois que l'un des deux actuellement parle de sécession, je regard la chose comme pur pathos, un artifice pour faire plier le gouvernement : mais compter que si jamais ces effervescences dans le Bas-Canada allaient jusqu'à hasarder le lien qui l'unit à la mère-patrie, les Anglais seraient les premiers (p. 67) à le trancher. Des deux partis c'est de beaucoup le plus disposé à sympathiser avec les principes républicains. **C'est le plus rancunier, car il n'a pas oublié le pouvoir qu'il a perdu, et hait son rival comme s'il était en quelque sorte usurpateur.**

Le Parti français ou le parti de la majorité :

Le « Parti français », si l'on borne cette appellation à ceux qui ont des idées, des projets et des sentiments à eux, semble être à peu près synonyme de la majorité dans la Chambre d'assemblée, ou plutôt de la petite portion de cette majorité dans la Chambre d'assemblée qui a quelque idée de la politique. À l'exemple de ce qui a toujours été, **l'Assemblée se compose principalement d'avocats, de médecins et de cultivateurs. Ces derniers sont très ignorants en politique, et la politique leur est indifférente ; ils n'ambitionnent leurs mandats, comme on dit, que pour le profit qu'ils en retirent.** Pendant une longue session, la rétribution de \$2 par jour leur permet de faire des économies qui ne sont pas à dédaigner, surtout vu que leurs épouses sont ordinairement compétentes à diriger les travaux de la ferme en leur absence. Ainsi que vous l'avez entendu dire, il est vrai que deux ou trois députés ne savent pas signer leur nom et l'on dit que d'autres, qui ont eu l'esprit d'apprendre à tracer les caractères dont se compose leur signature, ne sauraient pénétrer plus avant dans les mystères de la lecture ou de l'écriture. Sans trop entrer dans les détails, je puis vous dire une fois pour toutes, que **la masse de l'Assemblée est inerte, et que les quelques députés doués d'activité et d'intelligence agissent dans une entière soumission à Papineau qui leur impose un profond respect.** C'est là peut-être le point le plus saillant des affaires ici, que des hommes qui, grâce à la confiance et à la sanction sans bornes de leurs commettants, ont un pouvoir si grand, s'en disputent si peu le partage et en remettent au contraire volontairement le tout entre (p. 68) les mains d'un seul individu.

⁽¹⁾ S'il fallait en jurer par les articles violents du *Mercury* de Québec et du *Herald* de Montréal, cette modération n'était guère apparente.

Sources : RÉF., no 3 et aussi RÉF., no 5 : p. 68-69. Il s'agit d'une lettre envoyée le 24 octobre 1835 par Frederick Elliot à Henry Taylor, un ami et un employé au Bureau des Affaires coloniales à Londres. Dans la biographie portant sur Acheson, Archibald, 2^e comte de Gosford dans le *Dictionnaire biographique du*

Canada en ligne, on lit ce qui suit concernant l'auteur des lettres sur la situation des partis politiques dans le Bas-Canada à cette époque. « **Thomas Frederick Elliot**, responsable du Département des affaires nord américaines au ministère des Colonies, en avait été détaché pour servir de **secrétaire à la commission et devint commissaire en fait, sinon en titre**. Les instructions du secrétaire d'État aux Colonies, lord Glenelg, précisaient bien que les commissaires étaient en « mission de paix et de conciliation ». Ils devaient trouver une solution au conflit qui opposait l'exécutif et la chambre d'Assemblée et qui avait à peu près paralysé le gouvernement du Bas-Canada. Cependant, le roi Guillaume IV était intervenu pour restreindre leur liberté d'action : ils n'avaient pas le droit de discuter des avantages et inconvénients qu'il y aurait à rendre électif le Conseil législatif. »

- Chronique de Bruno Deshaies

INDÉPENDANCE DU QUÉBEC 313

[Le deuxième Canada \(13/29\)](#)

La double crise politique et nationale de 1835-1837 annonce des modifications constitutionnelles importantes.

14 février 2008

« Le plus grave, la 93e résolution : l'assemblée ne votera pas de subsides tant que Londres n'aura pas accédé aux demandes des Canadiens-Français ; c'est la grève parlementaire. » *** L'enjeu pour l'avenir du Canada et de l'Empire britannique se joue dans le Bas-Canada. La double crise politique et (...)

Source : <http://www.vigile.net/Le-deuxieme-Canada-13-29>